

INFOS



PERRIGNY

MAI 2018 • n° 122 • www.perrigny.fr



LE MOT DU MAIRE



Tout d'abord au nom du Conseil Municipal je remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce bulletin. Ce travail de rédaction et de compilation d'informations est une mission de longue haleine. Ce bulletin municipal est pour nous l'occasion de vous apporter des

nouvelles sur ce qui se passe dans notre commune.

Avant d'aborder les sujets propres à notre commune, je voudrais ouvrir une parenthèse. Depuis quelques années, à cette période, nous sommes victimes de stationnements illicites de gens du voyage. Ils s'accaparent impunément des terrains privés ou publics, se branchent en toute illégalité sur les compteurs d'eau et d'électricité et de facto engendrent des coûts importants pour la collectivité. Quelles que soient les procédures engagées, elles sont souvent sans effet. Je voudrais exprimer mon désarroi et mon inquiétude face à cette situation. Le problème est connu et malgré l'existence d'une aire d'accueil à disposition sur la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, il manquerait désormais une aire de grand passage... La situation est plus complexe à mon avis. Toujours est-il qu'il n'est pas concevable de ne pas respecter le bien public. Je vais prendre contact avec M. le Préfet et M. le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Grand Auxerrois pour en discuter.

Revenons à d'autres sujets. L'année qui s'écoule sera marquée par trois projets structurants :

- La fin de l'étude de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme). Nous sommes actuellement en fin de processus puisqu'il sera présenté au prochain conseil communautaire pour son approbation et sa mise en application sur tout le territoire communal.

- Le deuxième est l'étude du centre bourg (entre les écoles et la mairie) qui a débuté à l'automne dernier. Mi-décembre, le cabinet d'urbanistes (UrbanIngénierie) nous a fourni les premières esquisses de ce futur aménagement. La prochaine étape sera de vous montrer ce projet lors d'une réunion publique le 23 mai prochain à 18h30 à la salle polyvalente. Nous espérons pouvoir donner « le premier coup de pioche » le plus rapidement possible.

- le troisième est le lancement du projet de réhabilitation de la salle des associations à côté de la mairie.

Certes, ce programme nous tient à cœur mais l'équipe municipale poursuit en parallèle d'autres dossiers que vous trouverez détaillés dans ce bulletin.

Comme chaque année, le 1^{er} trimestre est un moment important de la vie municipale au cours duquel le budget communal est élaboré par le Conseil Municipal. Cette fois encore, nous avons réussi à ne pas augmenter les taux d'impositions communaux. Pour cela, nous mettons tout en œuvre pour maintenir nos investissements en corrélation avec nos moyens financiers et sommes vigilants sur nos frais de fonctionnement malgré la baisse inexorable des dotations de l'Etat.

Je voulais aussi vous annoncer le début des travaux de déploiement de la fibre optique par Orange sur la commune dans les mois à venir. Ce qui permettra une mise en commercialisation internet pour les particuliers en 2019.

Pour finir, vous avez pu constater la réouverture de notre dépôt de pain. Je souhaite la bienvenue à Monsieur RAUX, boulanger de profession, et sa fille Morgane qui vont, je l'espère, redonner le sourire à tous les habitués. A tous les autres, je vous invite à venir découvrir pains, viennoiseries et gâteaux...

Je vous souhaite bonne lecture et un très bel été à toutes et à tous.

Bien à vous,

Le Maire
Emmanuel CHANUT

EMPLOIS SAISONNIERS

Deux postes seront proposés pour la période du **1^{er} juillet au 31 août 2018, 2 temps complets** pour un travail sur voirie et espaces verts.

Candidature possible pour tous **les étudiants de Perrigny** ayant au minimum 18 ans au 1^{er} juillet et 25 ans au plus au 31 août de l'année en cours.

Seul le dossier de candidature fourni par la mairie est recevable pour la prise en compte de l'inscription. Un règlement précis fixe toutes les modalités. Ces 2 documents sont disponibles au secrétariat ou téléchargeables sur le site internet de la commune (www.perrigny.fr). Aucun autre document (lettres, cv...) ne sera accepté. Un récépissé du dépôt de candidature sera donné en main propre ou envoyé par mail pour confirmer la validité de l'inscription. Dépôt des candidatures avant le **1^{er} juin 2018 inclus**.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA COMMUNE

Vous pouvez trouver la liste des assistantes maternelles régulièrement actualisée sur le site du Conseil Départemental : www.yonne-assmat.fr

BOUTAUT Brigitte - 3 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.52.60.94

BRANGER Chantal - 18 rue des Vignes
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.48.52

DELESSART Francine - 7 rue de la Taille
Les Bréandes PERRIGNY - 03.86.46.49.27

DIJKSTRA Dorothea - 17 bis rue des Crôts Taupins
PERRIGNY - 03.86.46.33.26

DUBOIS Anoa - 8 rue du bas de Bréandes
PERRIGNY - 06.31.34.78.33

FRUND Carla - 5 rue du village - PERRIGNY - 06.68.63.34.11

KAUTZMANN Vanessa - 1 rue de la Forge
PERRIGNY - 03.86.48.19.69

LEMOINE Denise - 5 bis rue du Cellier
Les Bréandes- PERRIGNY- 03.86.48.14.31

MIZIER Denise - 19 rue des Ecoles - PERRIGNY

TRICOT Patricia - 2 rue des Forterres
PERRIGNY - 03.86.47.09.82

MATHIEU Elodie - 26 rue de la Grappe - PERRIGNY



RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Interdiction de brûlage de déchets

Considérant les nuisances olfactives occasionnées, dans les zones urbanisées, par le brûlage à l'air libre de déchets divers, notamment déchets verts, emballages ou résidus de chantier, il est strictement interdit d'allumer des feux, à l'air libre, dans les zones urbanisées de la commune (le bourg, les Groseilliers, le hameau des Bréandes et la zone d'activités de Bréandes), à moins de 200 mètres des habitations, et au-delà, le bon sens voudrait que le brûlage se fasse en tenant compte du vent, afin de ne pas déranger les voisins les plus proches.

Toute infraction pourra être constatée par procès-verbal et son auteur sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elagage des haies

Dans un souci de sécurité des personnes, et afin de garder à notre village un cadre agréable, il vous est demandé de tailler vos haies de manière à ne pas empiéter sur les trottoirs et de couper les branches de vos arbres qui pourraient être gênantes.

Veillez à respecter les hauteurs et largeurs réglementaires. Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin. Le voisin n'a pas le droit de les couper mais peut en exiger la coupe.

Dans le cadre d'une location, la coupe et l'entretien sont à la charge du locataire.

Entretien des trottoirs

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la loi de transition énergétique visant à interdire l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et des voiries est entrée en vigueur.

La commune de Perrigny n'a pas attendu cette obligation pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation des désherbants chimiques : désherbage mécanique, utilisation de produits homologués (bio contrôlés), désherbage thermique, végétalisation, fauche raisonnée, et réaménagement des espaces.

Vous avez certainement observé des repousses d'herbe spontanées sur les trottoirs... Mais comme vous ne l'ignorez certainement pas, chaque riverain peut entretenir (en respectant les règles écologiques) la portion de son trottoir.

La propreté et l'embellissement de notre village est l'affaire de tous !

Horaires de tonte

Nous vous rappelons qu'un arrêté communal réglemente les horaires de passage des tondeuses à gazon et autres engins à moteur.

LES JOURS OUVRABLES	
8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
LES SAMEDIS	
9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS	
10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Circulation à Perrigny

La vitesse excessive dans les rues de la commune, tout comme le stationnement gênant ou permanent de certains, mettent en péril la sécurité de tous, notamment de nos enfants sur le chemin de l'école. La mairie compte sur votre bon sens en respectant et appliquant le code de la route.

Chenilles processionnaires



Attention, soyez vigilants !!!

Dans notre commune, il a été constaté la présence de cocons de chenilles processionnaires sur certains conifères (surtout sur le pin noir d'Autriche) et sur certains arbres chez des particuliers.

Ces chenilles sont très urticantes, prolifèrent vite, détruisent les feuilles et affaiblissent les arbres. De plus elles sont très dangereuses pour les animaux domestiques.

Remèdes possibles :

- Couper les branches qui supportent les cocons pour les brûler ou les mettre à la poubelle, puis traiter les arbres d'août à février avec un produit adapté.
- Si l'infestation est trop importante, couper le sujet, puis replanter une autre espèce.

TERRAINS CONSTRUCTIBLES à vendre

Il reste à ce jour 2 terrains à bâtir viabilisés dans le lotissement «Côte de Bréandes» :

- Un de 2040 m² au prix de 146 680 € (parcelle 455 sur le plan)
- Un de 448 m² au prix de 42 256 € (parcelle 439)

Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de mairie au 03.86.46.64.17.



TAILLE DES ARBRES FRUITIERS

Une quinzaine de personnes étaient réunies le 3 mars dernier au verger d'antan pour une séance de taille des arbres fruitiers, proposée par la Société d'Horticulture de l'Yonne.

LE RESTAURANT SCOLAIRE DE PERRIGNY : que mangent nos enfants ?

Les menus : les grammages

	Portion Classes Maternelles	Portion Classes élémentaires
ENTREES		
Crudité : tomate	60 g	80 g
Charcuterie : rillettes	30 g	30 g
PLAT PROTIDIQUE		
	50 g	70 g
ACCOMPAGNEMENTS		
Légumes cuits	100 g	100 g
Féculeux cuits	120 g	170 g
PRODUIT LAITIER		
Fromages	20 g	30 g
Fromage blanc	100-120 g	100-120 g
DESSERTS		
Fruits crus	100 g	100 g
Pâtisseries	50 g	50 g

En septembre dernier, la mairie a invité la société API, fournisseur des repas scolaires de Perrigny, à une réunion d'information destinée aux parents, personnel communal et enseignants. Ainsi les 4 principaux responsables de la société API Restauration : le directeur régional, la responsable de la cuisine centrale, le responsable d'exploitation et la diététicienne ont animé cette soirée pour présenter leur organisation, l'origine des aliments proposés aux enfants, les règles nutritives, l'élaboration d'un plan alimentaire et des menus et le traitement des allergies.

Créée en 1956, API entreprise familiale est présente en France avec 35 agences, 45 cuisines centrales et 6650 salariés. C'est la cuisine centrale d'Aillant-sur-Tholon qui prépare les repas de Perrigny. Elle produit chaque jour 4000 repas livrés dans les établissements scolaires, les crèches, les restaurants d'entreprises et au domicile des personnes âgées.

Processus de production

La marchandise arrive à la cuisine centrale 2 jours avant d'être consommée. La veille, les légumes sont épluchés, râpés ; le cuisinier prépare les plats chauds et les pâtisseries ; les plats sont conditionnés, refroidis et répartis dans les frigos pour expédition. Chaque jour, 5 véhicules agréés assurent la livraison.

La cuisine est sous haute surveillance avec un respect rigoureux des normes d'hygiène, de contrôles quotidiens (températures, analyses bactériologiques...) et de traçabilité (étiquettes, plats témoins...).

Origine des produits

Le choix des produits est orienté vers le locavore, fournisseurs locaux ou régionaux, sélectionnés pour leur agriculture biologique ou raisonnée. Elle permet au maximum les produits frais et de qualité.

Les légumes viennent de Charbuy, Vallan, Fleury la Vallée, Lucy sur Yonne ; la viande de Brosses, Dompierre sur Yonne et Chailley ; le pain d'Aillant-sur-Tholon ; le beurre, œufs, fromage de Montigny-la-Resle, St Léger Vauban et Blacy. La société API visite et reste en relation régulière avec les producteurs.

La fourniture totale de produits Bio n'est pas envisageable car l'offre est insuffisante et les quantités disponibles difficilement prévisibles. Il est malgré tout systématiquement servi 2 composantes Bio chaque semaine.

Composition des menus

Le chef de production établit les menus en respectant le

plan alimentaire et la réglementation (loi parue en 2011). Ils sont ensuite contrôlés par la responsable de cuisine et la diététicienne. La loi prévoit notamment :

- les grammages (tableau ci-contre) : ils sont adaptés à chaque classe d'âge. Ils sont nécessaires et suffisants. Ils permettent d'éviter la dérive sur-alimentaire génératrice de surpoids et d'obésité, ainsi que le gaspillage. Ils peuvent cependant être modulés au moment de la distribution selon l'activité physique et l'appétit des enfants.

- les fréquences d'apparition des plats imposées sur 20 repas successifs (plats à limiter ou à encourager) (tableau ci-dessous) : pour favoriser certains aliments dans les menus, des fréquences minimum d'apparition ont été définies (crudités, viandes, poisson, produits laitiers...). Pour limiter certains aliments dans les menus, des fréquences maximum d'apparition ont été définies (aliments gras, frits, desserts trop gras ou trop sucrés...)

Concrètement, le déjeuner scolaire comprend 5 éléments :

- 1 entrée (crudité - cuitité - entrée chaude - œuf - charcuterie...)
- 1 plat protidique (viande - poisson - œuf)
- 1 accompagnement (féculent ou légume vert)
- 1 fromage ou 1 laitage
- 1 dessert (fruit cru - fruit cuit - dessert lacté - pâtisserie)
- du pain et de l'eau.

Les menus : fréquence des plats

ENTREE		
ENTREE	Entrées grasses	4/20 maxi
	Crudités	10/20 mini
PLAT	Produits frits	4/20 maxi
	Viandes/Poissons trop gras	2/20 maxi
	Poissons filets	4/20 mini
	Viandes nobles	4/20 mini
	Produits reconstitués (selon critères)	3/20 maxi
	Légumes verts	10 sur 20
PRODUITS LAITIERS	Féculeux	10 sur 20
	Fromages riches en calcium	8/20 mini
	Fromages moyennement riches en calcium	4/20 mini
DESSERT	Laitages riches en calcium	6/20 mini
	Pâtisseries	3 /20 maxi
	Desserts sucrés	4/20 maxi
	Fruits crus	8/20 mini

Pour les enfants allergiques, les parents peuvent demander un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) coordonné par le médecin scolaire sur la base d'un certificat médical du médecin traitant ou allergologue. Deux possibilités : s'il s'agit d'une allergie sévère, l'enfant consomme, dans les lieux prévus pour la restauration, le repas fourni par les parents. S'il s'agit d'une allergie sans gravité, l'enfant consomme le repas prévu sauf les plats allergisants. Les familles peuvent prendre connaissance des menus par affichage à l'entrée de la garderie et sur le site internet de la Mairie.

Pour le plus grand plaisir de nos enfants, un gâteau d'anniversaire maison est proposé avant chaque période de vacances scolaires.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2018

REGLEMENT :

Article 1 : Le concours est ouvert aux habitants de PERRIGNY. Il concerne **les maisons avec jardin / terrasse / balcon / façade / jardinet (moins de 10m²) fleuris, visibles de la rue.**

Des prix spéciaux pourront être décernés exceptionnellement pour des actions remarquables

Les particuliers ayant obtenu le 1^{er} Prix dans leur catégorie sont placés « hors concours » pendant 2 ans, mais le jury effectuera une visite de courtoisie.

Sont déclarés hors concours les professionnels de l'horticulture et les membres du jury.

Article 2 : Pour participer, l'inscription en mairie est gratuite mais obligatoire, **au plus tard le 22 juin 2018.**

Toute personne ayant déjà participé au concours se verra proposer une inscription automatique pour l'année suivante, avec liberté de la refuser.

Article 3 : Le concours est jugé sur place par les membres de la commission d'environnement désignés par le maire. Le jury passera en deux fois, première quinzaine de juillet et dernière quinzaine d'août.

Le jury peut éliminer un participant si les conditions de visibilité ne sont pas satisfaisantes ou si le fleurissement n'est pas jugé suffisamment conséquent.

Article 4 : Les notes seront attribuées selon les critères

suivants : développement durable, qualité des fleurs, volume du fleurissement, variétés, abondance des arbres et arbustes et harmonie des lieux.

Article 5 : La commission se réserve le droit, suivant les années, de modifier le système de récompenses, selon le budget attribué annuellement à cette opération.

Généralement les récompenses sont les suivantes :

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 100 €

2^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 75 €

3^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

du 4^{ème} au 15^{ème} : un bon d'achat d'une valeur de 25€.

Les bons d'achats pourront être accompagnés de lots.

Tous les inscrits ainsi que les prix spéciaux recevront un petit présent.

Les récompenses seront remises aux lauréats à l'occasion des vœux du Maire de l'année suivante.

Article 6 : Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement soient réalisées à partir de la voie publique par les membres du jury. Les lauréats autorisent la publication des dites photos dans la presse ainsi que sur tout support de communication municipal, sans aucune contrepartie.

Article 7 : L'inscription à ce concours vaut acceptation du présent règlement.

La commission fleurissement



LE PACS

Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous curatelle ou tutelle peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacsés,

- ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant en personne et ensemble soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

Pièces à fournir :

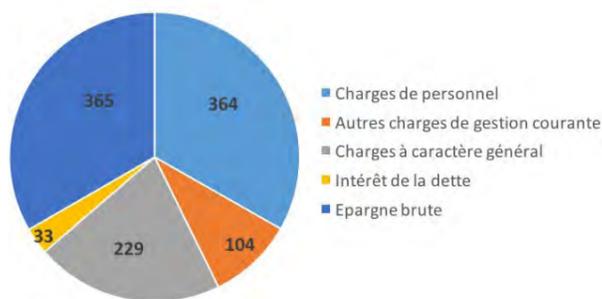
- Convention de Pacs (Convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n° 15726*02) ;
- Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n° 15725*02) ;
- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger ;
- Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie).

Pour plus d'informations, vous adresser en mairie ou consulter le site Internet www.perrigny.fr.

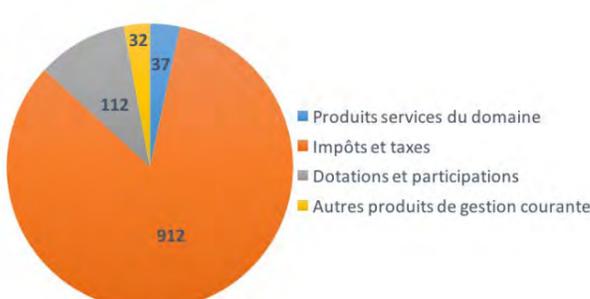
INFOS FINANCES

En illustration, 4 camemberts synthétisant la répartition des dépenses et recettes du budget de fonctionnement de la commune (réalisées en 2017 et prévisionnelles pour 2018). Quant au budget d'investissement, nous préférons vous présenter les principaux projets avec leur coût dans la rubrique "infos travaux".

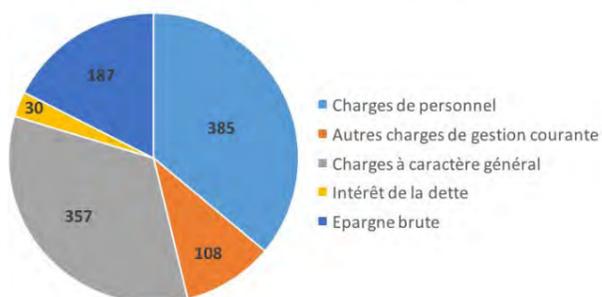
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)



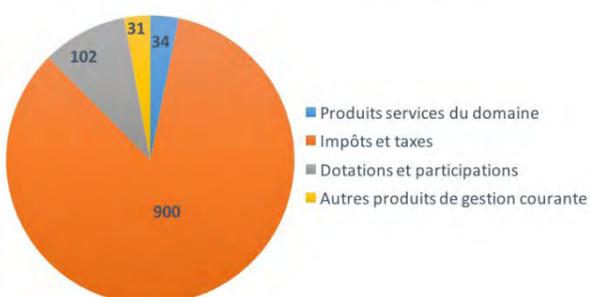
COMPTES ADMINISTRATIFS 2017
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)



BUDGET 2018
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)



BUDGET 2018
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en milliers d'euros)



Les charges à caractère général comprennent principalement l'énergie, le petit équipement, les fournitures et travaux de voirie, l'entretien courant des réseaux, les contrats de maintenance, les contrats d'assurance, l'entretien du matériel et des bâtiments communaux etc.
Les autres charges de gestion courante sont composées des indemnités des élus, des redevances du service incendie, des subventions aux associations.

NOUVELLES INFORMATIONS SUR LE FUTUR PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Comme je vous l'indiquais dans le bulletin de décembre, les dernières étapes réglementaires de notre PLU se déroulent inexorablement.

Jusqu'à la fin janvier, a eu lieu sans difficultés particulières, l'enquête publique.

Un mois plus tard, le commissaire enquêteur nous a fait parvenir son rapport assorti de commentaires, et surtout, son avis favorable, sans aucune réserve au projet de PLU de Perrigny.

Nous peaufinons l'élaboration définitive de tous les documents constituant le dossier en tenant compte des derniers avis des personnes concernées.

Lors du conseil municipal d'avril, c'est à l'unanimité que les conseillers ont émis un avis favorable au PLU tel que défini au travers de ces principaux documents : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le règlement et les plans.

La Communauté de l'Auxerrois ayant la compétence, l'adoption réglementaire et définitive de ce PLU lui revient et sera proposée lors de son prochain conseil vers le 20 juin.

Puis il faudra encore attendre quelques semaines et le passage au contrôle de légalité exercé par la Préfecture. Un avis favorable nous permettrait alors d'appliquer sereinement ce nouvel outil de planification de l'urbanisme sur le territoire communal.

Rendez-vous donc, après les vacances d'été pour connaître la suite de l'histoire....

L'Adjoint à l'urbanisme, D. CUMONT

CENTRE BOURG

L'un des principaux objectifs affiché de ce mandat municipal était d'élaborer un projet d'aménagement du Centre Bourg traversé par la RD 158 et d'engager les premières phases de travaux.

Depuis le dernier trimestre 2017, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire (architectes, urbanistes, paysagistes, assistant maître d'ouvrage...), tous les membres du conseil s'y emploient régulièrement.

Les motivations essentielles de ce projet peuvent se résumer ainsi :

- Assurer la sécurité des plus vulnérables (vélos, piétons) en réduisant la vitesse des véhicules motorisés,
- Instaurer un véritable cœur de village,
- Supprimer les feux tricolores,
- Traiter les différentes problématiques de stationnement,
- Améliorer l'accès sécurisé des personnes à mobilité réduite aux bâtiments publics (Mairie, salle des associations, écoles, salle polyvalente...),
- Repenser l'offre de commerces et de services....

Cette étude se déroule conformément au calendrier prévu et, à ce jour, nous sommes en mesure de vous présenter le fruit des propositions, réflexions, observations des uns et des autres.

La présentation de ce projet des plus importants pour notre village, vous sera faite lors d'une **réunion publique** qui se déroulera **le 23 mai 2018 à 18h30 à la salle polyvalente.**

Nous comptons sur votre participation.

POINT DE COLLECTE DES TEXTILES

Vous l'avez peut-être remarqué, le container textiles qui a été mis en place par la Communauté de l'Auxerrois au point d'apport volontaire entre la mairie et la maison de retraite a été changé au mois de février car elle a fait appel à un autre prestataire.

Vêtements, linge de maison, chaussures et maroquinerie usagés peuvent y être déposés. Collectés et triés, ils sont alors soit recyclés en chiffonnage industriel (30%), soit revendus sur le marché national et international (43%) ou alimentent les entreprises d'effilochage (12%). Seulement 15% des textiles sont incinérés.



Prolongement de l'allée piétonne et sécurisation de la traversée rue des Vignerons

Les travaux décrits dans le bulletin de décembre ont démarré le 10 avril. A l'heure où vous lirez cet article, ils devraient être terminés ou quasiment. Les piétons et notamment les enfants pourront donc accéder des Bréandes à la zone d'équipements et au centre-bourg en toute sécurité via l'allée piétonne qui a été prolongée. La traversée de la rue des Vignerons a été remontée vers le pont et sécurisée par la réalisation d'une écluse obligeant les automobilistes à la prudence.



TRAVAUX RÉALISÉS



RÉFECTION DU HALL DE LA MAIRIE :

En parallèle des travaux d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite), nous avons planifié la réfection du hall d'entrée de la mairie. Finalement c'est ce qui aura été réalisé en premier car la rampe d'accessibilité sera intégrée au projet d'aménagement du centre-bourg qui vous a été présenté dans les pages précédentes. Les moquettes murales défraîchies ont fait place à des murs complètement réhabilités et peints dans des teintes modernes reprenant le code cou-

leur qui a déjà été utilisé dans la salle des mariages. L'escalier accédant à l'étage a lui aussi été repeint entièrement dans la même teinte. Ce nouvel ensemble, modernisé et harmonieux, embellit, nous l'espérons, l'accueil de notre mairie. Les premiers avis recueillis semblent nous conforter dans ce sens. Il ne reste plus qu'à changer la porte d'entrée afin qu'elle réponde aux critères PMR. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise AKPINAR peintures installée aux Bréandes.

EXTENSION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT :

Deux extensions du réseau d'assainissement ont été réalisées afin de prévoir le raccordement des futurs zones d'urbanisation (1AUa) prévues dans notre PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La première au niveau du rond-point de la rue des Vignerons, cette extension permettra de raccorder les

constructions futures prévues entre Les Bréandes et le haut de la zone sportive (zone 1AUa la plus grande prévue au PLU). La seconde a été réalisée sur la partie haute de la rue des Vendanges.

Une troisième extension est planifiée cette année en bas de la Grande Rue, dans le même but.

TRAVAUX PRÉVUS en 2018

VOIRIE :

L'appel d'offre concernant la réfection des trottoirs et de la chaussée de la rue du Cellier est en cours. Cette rue sera traitée en suivant le même principe que celles qui ont été réalisées ces dernières années (trottoirs en bicouche calcaire et entrées charretières en béton désactivé). Nous avons également inclus dans l'appel d'offre un traitement en bicouche sur l'ensemble de la chaussée qui nécessite d'être ré-étanchée pour éviter une dégradation trop rapide.

Les travaux de réfection des chaussées de la rue du Fréaux et une partie de la route

des Cailloux initialement planifiés fin 2017 seront réalisés très prochainement par l'entreprise Mansanti pour un montant prévu d'environ 20 000 €.

Une campagne d'arasement des accotements est également prévue cette année (sur environ 4 Km répartis sur la commune). Le but de cette opération est principalement de favoriser l'écoulement des eaux de la chaussée vers le fossé afin de protéger celle-ci. Cette opération facilite également l'entretien ultérieur.

BÂTIMENTS :

Les 3 portes d'entrée des 2 écoles (entrée principale de la maternelle, entrée principale et sortie cour de l'élémentaire) vont être remplacées par des nouvelles en aluminium et aux normes PMR.

Les 3 portes de secours de la façade ouest (coté parking) de l'école élémentaire vont également être remplacées par des nouvelles en PVC.

Les fenêtres de la même façade, y compris celles de la salle de motricité de la maternelle, soit 15 au total, seront remplacées par des nouvelles en PVC.

La peinture du bardage qui avait été réalisée pour moitié en attendant la réfection des toitures de la maternelle va être terminée. Avant cela l'étanchéité de certains skydômes de l'école élémentaire sera refaite. Les moquettes de la salle de motricité et du dortoir de la maternelle vont être remplacées par un sol vinyle plus facile à entretenir et plus sain.

Notez que les écoles vont bénéficier encore cette année d'un très gros effort budgétaire qui, nous l'espérons, sera apprécié de tous les membres de la communauté scolaire (enfants, parents et enseignants).

PORTRAIT D'UN PATRINIACIEN

Afin d'élargir la palette de nos portraits, nous souhaitons pour ce numéro, vous faire découvrir celui d'un enfant de la commune, patrinien pure souche.

Pierre Robin est né dans notre village, il y a un peu plus de 83 ans quelques jours avant Noël. Petit dernier d'une fratrie composée de deux filles de 7 et 14 ans ses aînées, et seul garçon de la famille, il reconnaît volontiers avoir été choyé et gâté autant par ses parents que par ses grandes sœurs.

Installés dans la Grande Rue, ses parents étaient agriculteurs et propriétaires d'un troupeau de vaches laitières.

A 17 ans, il suit, pendant 2 ans, les cours d'Elites Rurales pour se perfectionner dans le métier d'agriculteur, et inciter son père à adhérer au contrôle laitier.

A 19 ans, lors d'un bal de village, il tombe amoureux de Marinette. N'ayant pas encore fait son service militaire, et avant de pouvoir l'épouser, il devance l'appel et est incorporé, pour 22 mois, dans l'armée de l'air à la base de Monéteau.

Il épouse Marinette en février 1956. De leur union naissent 3 enfants : Catherine, Jean-Pierre et Frédéric. Ils sont aujourd'hui les heureux grands-parents de 4 petits enfants et 3 arrière-petits enfants.

Jusqu'en 1959, Pierre vit avec sa femme et ses deux premiers enfants chez ses parents. Souhaitant prendre leur indépendance, le jeune couple achète à M. Mizier, la maison allée du Colombier où ils demeurent toujours. Pour ceux d'entre vous qui ne connaissent pas cet endroit, on peut admirer sur la pro-

priété, un magnifique colombier du 13^{ème} siècle, vestige d'un ancien château des religieux de Saint-Germain. C'est ce colombier qui figure sur le blason de notre commune.

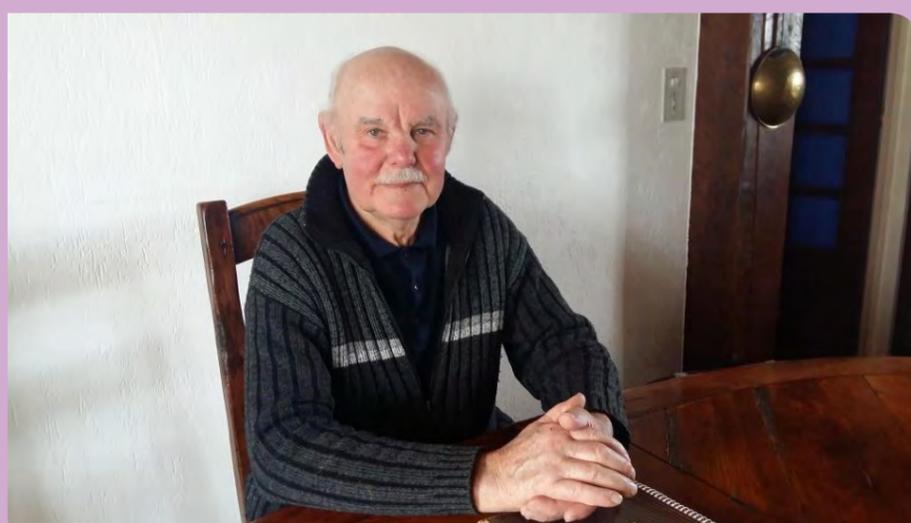
Après avoir effectué de nombreux travaux, Pierre crée une stabulation libre (la 5^{ème} du département). Il est à la tête de 25 vaches laitières. Le lait est collecté tous les 2 ou 3 jours.

Il a toujours travaillé seul sur son exploitation, aidé de son épouse qui se chargeait aussi de la vente de lait aux habitants de la commune. Passionnée par les fleurs, celle-ci participait et était toujours classée au concours des fermes fleuries du département. Lors de la dernière édition en 1968, elle reçoit le diplôme "hors concours avec les très vives félicitations du jury".

Pour compléter ses revenus, Pierre intervient chez d'autres agriculteurs avec sa moissonneuse batteuse. Il reçoit en mai 1988 l'ordre du mérite agricole pour son engagement envers la coopérative laitière UCALYN.

Il ne faut pas oublier qu'entre temps, il a intégré en 1957, pour 5 ans, le corps des Sapeurs-Pompiers de Perrigny. Finalement il y est resté 34 ans, passant de Caporal en 1960 à Adjudant en 1977, et Adjudant-chef de 1979 à 1991.

Passionné d'aviation depuis son service militaire, il décide en 1986 de prendre des cours de pilotage à l'aérodrome de Branches, et obtient avec succès son brevet de pilote de base le 16 mai 1988. Il effectuera en tout 102 heures de vol sur Cessna 150 biplace. Avec humour, il précise que seule Marinette n'a



jamais voulu voler avec lui.

Il a également passé près d'un demi-siècle au service de nos concitoyens en tant que conseiller municipal (et adjoint de 1983 à 1989). Sans aucun doute, il détient le record de la commune.

Élu la première fois en 1965, et à chaque élection suivante, il termine son dernier mandat en 2014.

Il reçoit en 1991 des mains du Préfet et de Jean-Pierre Soisson, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, récompensant le dévouement des élus au service des collectivités territoriales.

Au cours de cette période, et pendant une

bonne dizaine d'années, il nous fait partager, au travers de notre bulletin municipal, ses chroniques historiques, nous permettant de découvrir la vie de Perrigny au début du 20^{ème} siècle. Il est d'ailleurs à l'origine, avec M. Schroeder, de la création de ce bulletin municipal.

C'est toujours tellement passionnant et enrichissant de rencontrer des gens comme Pierre, qui sont la mémoire de notre village. Nous le remercions chaleureusement pour cet entretien.



Les Ateliers des Bréandes

Les Ateliers des Bréandes vous proposent divers ateliers de loisirs créatifs pour donner libre cours à vos envies (peinture sur bois, sur porcelaine, cartonnage, meuble en carton, etc...)

Dans une ambiance conviviale, vous pourrez peindre sur tous supports, faire du cartonnage, réaliser des meubles en carton ou bien apprendre à dégarnir et refaire un siège à votre goût, confectionner vos doubles rideaux ou encore réaliser des patines. Nous réalisons aussi vos devis personnels (meubles, peinture et réfection de sièges).

Les cours se déroulent au 19, rue des Vendanges aux Bréandes à Perrigny, sauf le lundi (maximum de 7 places par session). Si vous souhaitez nous rejoindre, vous trouverez ci-dessous le planning des cours ainsi que les tarifs :

* Lundi de 14h à 17h (attention cours à la salle des associations de Champs/Yonne)

* Mardi de 9h à 12h

* Mardi de 14h à 17h

* Mercredi de 9h à 12h

* Samedi de 9h à 12h

Le jeudi et vendredi, possibilité de faire des stages à la journée, thème au choix (à voir en fonction des places disponibles).

Les tarifs sont :

- 40 € les 3h (sans abonnement),

- 70 € les 6h (sans abonnement),

- abonnement de 17 séances à 425 €,

- abonnement de 34 séances à 680 € (paiement en plusieurs fois possible)

- Journée d'essai à 30 €.

Sylvie et Françoise se feront une joie de vous retrouver pour vous faire découvrir leur univers et restent à votre disposition pour toutes questions.

Rejoignez-nous sur Facebook (Les Ateliers des Bréandes) ou contactez-nous :

Sylvie Dorotte – sdorotte@gmail.com – 06.23.20.58.48 (travail sur carton, peinture,...)

Françoise Mazzega – f-mazzega@live.fr – 06.63.27.36.70 (réfection de fauteuils et chaises)

A bientôt !



Carrosserie PICARD

9, rue des Crots Taupins

Z.A des Bréandes

Tél : 03.86.46.37.38

Fax : 03.86.46.92.51

Mail : carrosserie-picard@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h45 à 12h et de 13h30 à 18h.

L'entreprise « carrosserie Picard » s'est installée en janvier 2000 sur notre commune. Depuis juillet 2015, David a succédé à ses parents, partis en retraite.

La société assure à sa clientèle de multiples prestations sur tous véhicules de toutes marques jusqu'à 3,5T : travaux de carrosserie et de peinture, remplacement et réparation pare-brise, et beaucoup d'autres services.

La carrosserie Picard s'est adaptée aux nouvelles technologies embarquées dans les véhicules récents, en formant son personnel, 4 employés à ce jour, et en modernisant ses équipements. L'aspect environnemental est respecté également dans le choix des peintures et autres adjuvants employés, qui sont aux dernières normes européennes. La société est agréée par de nombreuses compagnies d'assurances.

La carrosserie dispose de plusieurs véhicules de courtoisie mis à disposition de la clientèle.



Mister Menuiserie

21, allée Fontaine

Z.A des Bréandes

TEL : 07.69.76.02.94

Mail : contact-perrigny@mistermenuiserie.com

Horaire d'ouverture :

Du mardi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 19h.

Le site internet mistermenuiserie.com a été lancé en mai 2015 et fait partie de la société Group Label. En quelques années, celui-ci s'est spécialisé en menuiserie aluminium. Mister Menuiserie s'appuie sur une gamme complète comprenant portails battants ou coulissants, portillons, mais également portes d'entrée et de garage ou encore clôtures réalisés à 100% en aluminium.

C'est devenu aujourd'hui un réseau de magasins, avec plus de 40 points de vente partout en France.

Tom Corbel, originaire de Perrigny, a pris la responsabilité du showroom qui s'est ouvert le 27 mars 2018 sur notre commune. Vous pourrez être accompagnés dans le projet d'amélioration de votre habitat, tout en bénéficiant des tarifs du site internet. L'enseigne Mister Menuiserie dispose d'un réseau d'installateurs agréés.

CLUB VIVRE ENSEMBLE

Notre association se porte bien puisque nous avons encore de nouvelles recrues.

Une vingtaine de marcheurs, parfois plus suivant le temps, viennent marcher le lundi. Environ 25 personnes se retrouvent pour la gym le mardi. Les mercredis sont consacrés aux travaux d'aiguilles : tricot, broderie, crochet, couture et chaque semaine l'effectif augmente. Les jeudis, on se rencontre pour des jeux de société ou autres activités à sa convenance. A chacune de nos activités, l'ambiance est toujours très bonne, la gym nous remet en forme, quoi de mieux que de venir à « vivre ensemble ».

La pétanque est toujours d'actualité, ceux qui sont intéressés par ce jeu de plein air et avec les beaux jours qui arrivent, c'est le moment de s'inscrire auprès de Philippe Préau.

Notre repas du 18 mars sur le thème des oiseaux fut une réussite totale. Dans une ambiance inégalée, nos 80 convives ont fort bien apprécié le menu

et nos danseurs allaient bon train avec la valse, le tango, le slow etc... Jusqu'au sirtaki et au madison.

Notre sortie du 17 mai 2018 se déroulera dans le Loiret avec un circuit d'une journée « Au-delà des mystères de Saint-Brisson ». Au programme : visite du château, déjeuner au restaurant avec animation musicale par un chansonnier, visite des plantations d'iris aux établissements Cayeux. La journée se terminera par le musée de la faïencerie de Gien.

Informations : Le 7 juillet, sortie spectacle à Saint-Fargeau.

Les 12/13/14 septembre 2018, l'Alsace avec le spectacle au Royal-Palace à Kirrwiller.

TOUS CONNECTÉS

Génération mouvement et Vivre ensemble lancent un défi : « 100% connectés ». Adhérents ou non, notre association vous propose une tablette à des prix très avantageux.

Vous le savez déjà que dans un proche avenir, tout passe par internet : impôt, facture gaz, électricité, téléphone,



Une dizaine de personnes aux doigts agiles cousent, tricotent, brodent....bavardent et ce qu'elles font....c'est super.

remboursements CPAM...etc.

Si vous êtes intéressés, c'est le moment d'acquiescer cette tablette conçue spécialement pour les personnes qui n'ont aucune notion en informatique.

Des bénévoles seront en permanence

auprès de vous pour vous aider dans la mise en pratique de cet appareil et vous conseiller dans toutes les démarches.

Pour tous renseignements s'adresser à Catherine Cretin au 06.79.17.19.86.

AMICALE DES POMPIERS DE PERRIGNY

Les sapeurs-pompiers de Perrigny organisent une soirée Coq au vin le samedi 6 octobre 2018 à 20h à la salle polyvalente, animée par l'orchestre Alain REGNAULT.

Au menu : 1 apéritif offert, entrée froide, coq au vin, fromage et dessert.

Bulletin d'inscription joint en encarté.

FOOTBALL CLUB DE PERRIGNY (FOOT À 11)

Après des éliminations au 2^{ème} tour des coupes - coupe de l'Yonne puis coupe Prével - en 2017, le beau parcours en championnat se poursuit avec une actuelle 2^{ème} place ex aequo.

Classement provisoire au dimanche 06 mai 2018 :

Pl	Equipe	Pts	Jo	G	N	NP	F	BP	BC	Pé	Dif
1	AUXERRE STADE 3	45	18	14	3	1	0	101	17	0	84
2	COURSON	43	18	14	1	3	0	80	19	0	61
3	PERRIGNY	43	18	14	1	3	0	85	27	0	58
4	ST SAUVEUR / SAINTS	32	18	10	2	6	0	60	34	0	26
5	AUXERRE AIGLES FC	28	18	9	1	8	0	93	66	0	27
6	LINDRY SC 2	24	18	7	3	8	0	37	45	0	-8
7	AILLANT 3	22	18	6	4	8	0	44	70	0	-26
8	CHAMPIGNELLES	20	18	8	0	10	0	65	40	4	25
9	DRUYES	20	18	6	3	8	1	44	61	0	-17
10	TOUCY 3/CHEVANNES 2 3	19	18	6	1	11	0	37	54	0	-17
11	ANDRYES 2	12	18	4	1	13	0	44	81	1	-37
12	BLENEAU	-1	18	0	0	17	1	4	180	0	-176

Retrouvez-nous pour le dernier match de la saison à la Barcelle le 3 juin à 15h.

Avis à tous les amateurs, les entraînements ont lieu le jeudi à 19h30 à la Barcelle. Pour préparer la saison prochaine, nous sommes en particulier à la recherche d'un gardien « de métier » ...

Renseignements à :

appoigny-perrigny.us@lbf-foot.fr

COMITE DES FETES

RANDONNÉE DU 1^{ER} MAI

Cette année encore, le comité des fêtes a organisé, avec l'aide des chasseurs, du PAD et des pompiers la randonnée du muguet du 1^{er} mai au départ de la place de la mairie. Les différents parcours balisés proposés aux marcheurs (10 et 15 km) étaient agréablement, comme de coutume, d'une pause à mi-parcours pour reprendre quelques forces. Encore un moment vraiment convivial qui s'est conclu par le verre de l'amitié à l'arrivée.

PAD

LA SECTION GYM DU PAD, qui fête ses 20 ans, vous invite chaleureusement à venir rejoindre l'une des 2 séances proposées chaque semaine (sauf vacances) à la salle multisports de Perrigny :

- lundi, de 18h à 19h : renforcement musculaire en musique avec Valérie,

- vendredi, de 18h à 19h : LIA (danse) avec Aurélie.

Renseignements auprès de Cécile :

06.78.15.60.62 – cecile.pad@orange.fr

Le moment fort de l'association reste l'organisation de la brocante / vide greniers.

La 34^{ème} édition aura lieu cette année le dimanche 9 septembre 2018.

De 250 à 300 exposants sont accueillis chaque année. Les bénévoles réalisés permettent de proposer aux habitants de notre commune des sorties : théâtre, concert, parc d'attraction, marché de Noël, voyage... à des conditions très attractives.

En mai 2017, 45 personnes ont apprécié le voyage à Venise, Vérone, au lac de Garde ...

Le dimanche 21 janvier 2018, 50 personnes ont passé une excellente journée à Paris pour la visite guidée de Montmartre, clôturée par un déjeuner spectacle de qualité dans le célèbre cabaret « le Moulin Rouge »

Pour le week-end de l'Ascension 2018, un voyage est programmé en Italie en région Toscane avec les visites de Pise, Florence, Sienne, Carrare...

Le PAD participe aux festivités du 14 juillet, ainsi qu'au Téléthon avec les associations de la commune.

Nous remercions M. le Maire, Mmes et MM. les adjoints(tes) et le Conseil Municipal pour leur soutien, les agents communaux et les services techniques qui nous apportent leurs compétences, et les sapeurs-pompiers qui assurent la sécurité pour la Brocante /Vide Greniers.



LA SECTION CHORALE « AU TEMPS DE L'ESCALE »

Chef de chœur : Jean-Guy Bègue

Après une année 2017 durant laquelle elle a été très impliquée dans les événements artistiques et littéraires liés à la commémoration nationale du cinquantenaire de la mort de la poétesse Marie Noël, la chorale "Au Temps de l'Escale" reprend cette année son cours normal. Son chef de chœur, Jean-Guy Bègue, était chargé par la Société des Sciences d'Auxerre de la coordination de toutes les manifestations commémoratives. C'est ainsi que furent donnés :

- Le 10 juin, à Joigny, pour le Festival des Jardins du Jovinien, le spectacle poétique et musical « Nos amies les Roses »

- Le 24 juin, à Domecy-sur-Cure où demeurait la nourrice de Marie Noël, le spectacle poétique et musical « Brassens, Brel... et Marie Noël »,

- Le 18 novembre, au Théâtre Municipal d'Auxerre, un Grand Échiquier reprenant « Nos amies les Roses » en compagnie de nombreux autres artistes ou chorales dont Christelle Loury, Gérard-André et Hugues Aufray

- Le 17 décembre, en l'église de Perrigny, « Le concert de Noël de Marie Noël » au cours duquel le public put entendre lire un conte écrit par Marie Noël : « Le Noël du riche honteux ».

En mars 2017, nous avons joué un spectacle musical à la salle polyvalente : « Mesdemoiselles Age Tendre », devant une salle bien remplie et heureuse de reprendre les grands succès de Sheila, Sylvie, Françoise, France, Pétula, Dalida, Marie, Nicoletta et autres. Et bien sûr, nous avons participé à la soirée du Téléthon.

Nous avons eu 2 départs compensés par 2 arrivées, Jocelyne et Aïcha. Nous sommes donc toujours 25 à nous retrouver tous les lundis de 18 à 20h à la salle des associations.

2018 verra probablement naître notre nouveau spectacle « Georges Brassens et les 3 dames brunes » et « Les Michel » (Polnareff, Delpech, Jonasz, Sardou, Fugain et autres). Nous comptons bien sûr les proposer le plus vite possible aux Patriniaciens.

Nous irons aussi apporter quelques instants de bonheur à nos aînés des maisons de retraite.

Enfin, pour celles et ceux qui voudraient nous rejoindre, quelques possibilités existent encore jusqu'à un effectif maximum de 30 chanteurs.

Tél. 03.86.52.32.15 - Site www.levasebleu.com



Merci également à tous les bénévoles qui œuvrent pour le bon déroulement de toutes les manifestations. A cette occasion, nous saluons Simone et Guy Buffaut pour leur dévouement apporté au PAD pendant de nombreuses années.

Nous avons une jeune et dynamique présidente, Lucie Rigolet.

Pour les personnes qui souhaiteraient nous rejoindre, les bonnes volontés sont toujours les bienvenues, il faut penser à la relève... (association.pad@gmail.com)

Daniel Garnier, vice-président.



SOURIS A LA VIE



Notre assemblée générale a eu lieu le 9 mars suivie d'une réunion pour préparer nos activités 2018.

Du sport d'abord avec notre marche sous les étoiles qui a eu lieu le 7 avril. Equipés de lucioles, sur un chemin balisé, nos adeptes, nos habitués étaient là...sans oublier la soupe traditionnelle de Claude.

Le 2 juin aura lieu la 2ème édition de notre «Journée bien-être» à la salle polyvalente de 10h à 18h (entrée payante : 2€).

De nombreux exposants évoluant dans le bien-être (naturopathe, iridologue, ateliers de massages, pratiquants de la gym douce, Reiki, Qi Gong, réflexologie et bien d'autres) vous présenteront leur discipline. Vous pourrez également assister à des conférences et des ateliers pratiques.

Le défi de cette année 2018 sera la 10^{ème} édition de notre Duathlon du Sourire le dimanche 16 septembre. Un maillot spécial sera l'une des surprises de cet anniversaire.

Il sera cette année au profit d'Isaac, petit garçon de 4 ans habitant Vergigny, atteint d'une hypoplasie du corps calleux (pont entre les 2 hémisphères cérébraux trop petit).

Deux sites d'activités seront proposés aux participants :

A la salle polyvalente :

- diaporamas, exposition photos des associations aidées précédemment,
- exposition de nos partenaires : vélos, voitures, articles sportifs, etc...
- animations gratuites pour enfants et adultes avec les dessinateurs de la section Draw'ID,
- présence toute la journée des Cosplayers de la troupe Cospl'ID (costumes de la culture Manga),

- démonstration, jeux par la Capoeira d'Auxerre œuvrant pour les enfants malades,
- bûcheronnage
- démonstrations du Danse Club Auxerrois, danse sportive acrobatique.

Autour de la Mairie :

- le duathlon habituel (adulte et course Avenir),
- une épreuve sportive supplémentaire l'après-midi,
- organisation d'une tombola à l'inscription pour les concurrents du duathlon adulte avec 1 vélo à gagner (tirage au sort à 14h).
- nouveauté course à pied nature 7 km
- challenge trophée entreprises

Le public des établissements des Centres des Isles, de Grattery, de Vincelles, de Guerchy, de St Georges, de Monéteau et d'Auxerre (Impro, IME, EMPS, CME) a été convié pour les épreuves.

Enfin, c'est à l'occasion d'une soirée Cabaret à la salle polyvalente que la remise du chèque sera faite à «Isaac and Co», en sa présence le samedi 3 novembre 2018.

Soirée offerte aux participants du Duathlon, à nos partenaires et ouverte aux habitants de Perrigny (entrée payante).

Du travail ...Du travail !

Les amis de Souris à la Vie en ont l'habitude !

Le sport, une pratique qui donne la santé. Alors n'hésitez pas, venez les rejoindre...

Cette année, plus qu'une autre encore, on a besoin de dynamisme, de courage, de volonté pour aider un peu Isaac.

F. Migevant

06.88.42.11.06 - sourisalavie89@live.fr

CHASSE

Quelques mots autour du sanglier !

Animal emblématique tant pour les chasseurs que pour les habitants de notre commune. Nous le trouvons dans les bois ainsi qu'en plaine, voire même aux portes d'Auxerre (chose inacceptable).

Ces dernières années, nous avons pu constater un accroissement de sangliers, à tel point qu'il est parfois possible d'entendre parler de surpopulation. Nous pourrions nous interroger sur les raisons pour lesquelles nous trouvons, de nos jours, autant d'animaux sur l'ensemble de notre territoire.

De prime abord, nous pourrions penser que cet accroissement est dû à une reproduction massive de l'espèce ou encore à l'ouverture de parcs privés sur l'ensemble du massif environnant notre commune. Les réponses à ces interrogations ne sont, encore aujourd'hui, pas clairement définies.

Nous pouvons toutefois constater qu'à la fin du siècle dernier, cet animal était protégé et régulé sur certaines zones auxquelles notre association de chasse est rattachée. Sur l'ensemble de ces zones, les chasseurs étaient donc tenus de respecter certaines conditions relatives notamment à l'âge et au poids de cette espèce animale. En d'autres termes, le sanglier était soumis à un plan de chasse, paramètre ayant favorisé à mon sens le développement de la race animale.

En outre, le dérèglement climatique démontré par nos scientifiques, et plus précisément le réchauffement de notre planète, participent à l'accroissement du nombre de l'espèce animale car les végétaux et la nourriture restent trop propices (glandée, vers de terre, etc ...). Auparavant, l'époque de reproduction était la période du rut lorsque les grands froids arrivaient. Or, il s'avère en ce moment que ce phénomène se passe toute l'année car nous pouvons observer que le rut peut débuter en septembre. Il faut savoir que la gestation d'une laie est de trois mois, trois semaines et trois jours. Il n'est plus rare de découvrir dès le mois de janvier des marcassins. Des naissances trop prématurées puisque le pic est en principe de mars à mai.

Nous retrouvons des sangliers sur tout notre territoire à des endroits où ils ne devraient pas s'exposer. Un nouveau fait est apparu, l'exploitation forestière où nous trouvons des engins forestiers sur plusieurs hectares qui coupent et débardent des grumes. Ces animaux n'aiment pas être dérangés quelles que soient les circonstances. Sachons qu'une laie en période de mise bas va s'isoler et se créer un nid végétal que l'on appelle chaudron. Elle donnera naissance à des petits (marcassins) dans une totale discrétion et tranquillité. Le nid n'est pas choisi au hasard surtout pour des laies expérimentées.

PRÉSENTATION DU FESTIVAL LA BARCELLE



Du vendredi 29 juin à 18h, au 1^{er} juillet à 16h aura lieu la première édition du festival "La Barcelle". Cet événement est organisé par l'association "Du côté de chez Tan", basée sur Perrigny, et née de la rencontre de jeunes musiciens et cinéastes de Paris et de l'Yonne. Nous souhaitons partager nos passions dans un cadre convivial, en présentant des spectacles à prix libre, dans la joie et la bonne humeur.

Nous vous proposerons des concerts de jazz, salsa, hip hop, blues et autres. Un chapiteau sera monté pour les concerts du soir, de 21h à 2h. Une scène en plein air sera installée pour le concert d'ouverture du festival le vendredi à 19h. Elle sera également ouverte les samedi et dimanche après-midi à partir de 14h. En parallèle auront lieu des projections de films de cinéastes contemporains, ainsi que des spectacles de danse et théâtre. Repas et boissons seront proposés sur place à un tarif abordable. Un camping sera ouvert à ceux désirant dormir sur les lieux. Programme détaillé disponible en mairie courant juin.

Hugo Mathiot, Le président de l'association



Elles portent une grande attention à trouver un secteur calme, bien abrité de la pluie et du vent. Elles choisiront un sol bien protégé de l'humidité pour que l'intérieur du chaudron (d'environ 1 mètre de diamètre) soit d'une température d'environ de 30°C. Dès la première semaine, selon la laie et les conditions, le taux de mortalité des marcassins est de 30 à 50%.

Dans des éditions précédentes, j'ai déjà partagé ma pensée sur le fait que le monde de la chasse a favorablement évolué. En effet, autrefois, la chasse était un loisir et un apport supplémentaire pour une famille. Aujourd'hui, les chasseurs régulent les espèces animales et ce, par la prise en compte de divers critères (tels les quantitatifs, dégénération ou surpopulation...). Mais il n'est pas raisonnable de détruire et d'abattre pour éliminer des laies et ses marcassins sous formes de battues. La saison de chasse s'étalant sur sept mois et demi, il est nécessaire de mettre en place des solutions sectorielles et ce, afin d'éviter des accidents et un déploiement total de ces animaux.

**Le Président de chasse
Patrick MOREL**

VIE ASSOCIATIVE

US PERRIGNY



OYÉ les sportifs

L'US Perrigny vous invite à rejoindre ses cours de Tai-Chi Chuan, Full Dance et Gym à la salle multisports située derrière l'école.

Le Taï Chi Chuan

Dérivé des arts martiaux, le Tai-Chi Chuan est une discipline corporelle d'origine Chinoise comportant un ensemble de mouvements continus et circulaires. Cette pratique améliore la souplesse, renforce le système musculaire et contribue à maintenir une bonne santé physique, mentale et spirituelle. Fabien vous accueille, en toute simplicité, tous les mardis de 18h10 à 19h40.

La Full Dance

Cette pratique associe une activité gymnique d'entretien et d'expression corporelle par l'apprentissage de danses variées comme la Valse, le Tango, le Cha-cha-cha, la Salsa, le Rock & Roll, le Cabaret, les Latines et bien d'autres. Elle est la solution idéale pour allier sport, détente et plaisir. Nathalie vous accueille,

dans la bonne humeur, tous les jeudis de 18h10 à 19h10.

La Gym en renforcement musculaire

Elle représente l'ensemble des moyens qui permettent de faire évoluer son corps, à le rendre plus résistant, plus mobile, plus fonctionnel. Le renforcement musculaire peut servir dans votre quotidien même si vous n'êtes pas un athlète, améliorer votre posture, maintenir votre colonne vertébrale, éviter de vous blesser et prévenir les douleurs. Christine vous accueille, avec douceur et efficacité, tous les mardis de 19h45 à 20h45 et tous les jeudis de 19h20 à 20h20.

Venez essayer nos cours dès maintenant et rejoignez-nous à la rentrée de septembre.

Pour plus de renseignements rendez-vous à la salle les mardis et jeudis soir à l'heure du cours de votre choix. Une séance d'essai gratuite.

Nathalie : 06.08.85.44.96
Christine : 06.16.89.25.96

Sportivement, L'équipe de l'US Perrigny

VIE SCOLAIRE

ECOLE ELEMENTAIRE

Classe verte des CM1-CM2

« A la découverte de la Bourgogne », tel est le thème de la classe découverte que les 22 élèves de CM1-CM2 vont vivre pendant une semaine, du 14 au 18 mai. Ils vont se rendre, sous la houlette de leur enseignante, Mme Boirel, à Saint-Léger-sous-Beuvray, dans le Morvan. Au programme, immersion dans la forêt morvandelle, re-découverte de la rivière Yonne que les élèves connaissent majestueuse à Auxerre et qu'ils vont voir telle qu'elle est à sa source : un ruisseau !

Mais le programme ne serait pas complet si le séjour ne comprenait pas un volet historique. Les élèves vont être confrontés au patrimoine antique du Morvan ; côté Gau-

lois avec la visite du Musée de Bibracte et côté romain avec une déambulation dans les rues d'Autun, à la recherche des traces des monuments érigés sous Auguste. Comme chaque édition, cette classe découverte n'aurait pu voir le jour sans la contribution financière de la commune de Perrigny, à hauteur de 50 % et de l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Perrigny (APEEP) qui complètent la participation parentale. Exceptionnellement, ce séjour bénéficie d'une subvention du conseil régional qui a pour objectif de soutenir les projets des écoles bourguignonnes organisant des séjours en Bourgogne.

Le dossier d'inscription aux services périscolaires de garderie et cantine scolaire pour la rentrée de septembre 2018 sera remis aux parents courant juin.

Ce dossier devra parvenir complet à la mairie au plus tard le 25 août afin d'améliorer l'accueil de vos enfants le jour de la rentrée et de prévoir précisément le nombre de repas.

La commission des Affaires Scolaires.

INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE

- Le vendredi 1^{er} juin 2018 de 16h à 18h
- Le lundi 4 juin 2018 de 16h à 18h.

Documents à apporter :

- Le livret de famille.
- Le carnet de santé de l'enfant.
- Le certificat de domiciliation à faire établir à la mairie de Perrigny ou la dérogation pour les hors secteurs.
- Le certificat de radiation en cas de changement d'école (sauf entre la maternelle et l'élémentaire de Perrigny).

SEPTEMBRE 2018 : LE RETOUR DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

Suite à plusieurs réunions organisées avec l'ensemble des parties prenantes (enseignants, élus, représentants des parents d'élèves) et à la prise en compte des attentes de la majorité des parents (collectées à l'occasion d'une enquête), le retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018 a été validé par l'Education Nationale début 2018.

Les nouveaux horaires applicables pour les deux écoles de Perrigny à partir du lundi 3 septembre 2018 seront :

**Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
8h30 - 11h45 et 13h45 - 16h30**

Les horaires de la garderie seront adaptés pour tenir compte de ces évolutions :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h30 - 8h30 et 16h30 - 18h15.

Il n'y aura pas de service de garderie le mercredi.

...ET LA FIN DES NAP (activités périscolaires).

Des activités périscolaires étaient proposées depuis 4 ans (3 jours par semaine) aux enfants des écoles de Perrigny. L'obtention d'un fonds d'amorçage chaque année avait permis de proposer des activités artistiques et sportives variées, animées par des intervenants diplômés.

La suppression annoncée de cette aide financière suite au prochain retour à la semaine de 4 jours, ainsi que le



rallongement du temps scolaire quotidien, ne permettent plus de maintenir ces activités périscolaires à partir de septembre 2018.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des intervenants qui ont animé ce temps périscolaire de façon très professionnelle, et ont permis de faire découvrir aux enfants de nombreux sports, livres, jeux et techniques artistiques.

EXTRAITS DU 5 FÉVRIER 2018

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 30 janvier 2018, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 5 février 2018 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, F. RAGOBERT, R. LECOLLE.

Absents excusés : M-H. MOUTURAT (pouvoir à E. CHAPILLON), M. LUTGEN (pouvoir à E. CHANUT).

Absente : C. CAGNAT.

Secrétaire de séance : F. RAGOBERT.

ORDRE DU JOUR

- Modification des statuts de la Communauté de l'Auxerrois.
 - Avenant à la convention sur les modalités d'entretien et de gestion de la zone d'activités.
 - Avenant de prolongation de la convention de gestion de la compétence urbanisme.
 - Avenant de prolongation de la convention de gestion du droit de préemption urbain.
 - Convention d'installation et d'électrification de mobilier urbain.
 - Avancements de grade 2018.
 - Rémunération des agents recenseurs.
 - Participation communale à la classe découverte.
 - Fusion des écoles.
 - Résiliation bail commercial du dépôt de pain
 - Décisions du Maire.
 - Affaires diverses.
 - Questions diverses.
- Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

CM-2018/01 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

Suite à la création de l'EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'auxerrois et de la Communauté de communes du pays coulangeois à l'exception de 4 communes, une modification de statuts a été adoptée par la Communauté d'agglomération de l'auxerrois par délibération du 12 décembre 2017. Il est demandé aux communes membres de cet EPCI de se prononcer quant à l'adoption de ces nouveaux statuts.

Monsieur le Maire expose les modifications proposées et rappelle que le conseil municipal s'est opposé, par délibération du 16 juin 2016, au regroupement des EPCI concernés.

L'assemblée délibérante s'est par ailleurs opposée au projet de statuts adopté par la Communauté de l'Auxerrois le 16 février 2017, lors de sa séance du 5 avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- **S'OPPOSE** à la modification des statuts de la Communauté de l'auxerrois.

CM-2018/02- AVENANT N°1 A LA CONVENTION PORTANT SUR LES MODALITÉS D'ENTRETIEN ET DE GESTION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois, adoptés par délibération du conseil communautaire n°2017-012 du 16 février 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-69 du 23 mars 2017 portant adoption de la Convention portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté, Vu la délibération du conseil municipal n°2017/20 du 5 avril 2017 portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-249 du 12 décembre 2017 portant sur l'adoption d'un avenant n°1 à la Convention portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté,

IL EST EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Afin de pouvoir mettre en application la loi NOTRe dans les meilleures conditions possibles, la Communauté de l'auxerrois est assistée d'un prestataire pour procéder au transfert des zones d'activités du territoire.

Cette procédure de transfert de biens devait aboutir au plus tard au 1^{er} janvier 2018.

Cependant, la Communauté de l'auxerrois n'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires lui permettant d'exercer la compétence «*En matière de développement économique : actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* » au 1^{er} janvier 2018,

il est proposé de prolonger la durée de la Convention jusqu'au 30 juin 2018 ou le cas échéant par anticipation dès que la Communauté de l'auxerrois disposera de tous les éléments nécessaires à l'exercice de la compétence. Les modalités d'entretien et de gestion de ces zones d'activités sont poursuivies dans les conditions de la Convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la Convention portant sur les modalités d'entretien et de gestion des zones d'activités économiques de la Communauté.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

CM-2018/03- AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DE LA COMPÉTENCE URBANISME

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), notamment l'article 136, Vu la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment l'article 117,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-1 à L.153-9,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.5211-41-3 III du et L.5216-5,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Vu la délibération n°2017-76 du conseil communautaire du 23 mars 2017 portant adoption de la Convention de gestion fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme par la Communauté de l'auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-251 du 12 décembre 2017 portant adoption de l'avenant 1 à la adoption de la Convention de gestion fixant les modalités d'exercice de la compétence urbanisme,

IL EST EXPOSÉ CE QU'IL SUIT :

La Communauté de l'auxerrois n'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires lui permettant d'exercer la compétence «*Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* » au 1^{er} janvier 2018, il est proposé de prolonger la durée de la Convention jusqu'au 31 décembre 2018 ou le cas échéant par anticipation dès que la Communauté de l'auxerrois disposera de tous les éléments nécessaires à l'exercice de la compétence.

Par ailleurs, afin de renforcer la sécurité juridique des actes en la matière, il est proposé une modification des modalités d'organisation des missions afin que la Communauté de l'auxerrois prenne toutes décisions, actes et conclut toutes conventions nécessaires à l'exercice de la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention de gestion de la compétence urbanisme conclues avec la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

CM-2018/04- AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L5211-4-1, L.5211-41-3 III et L.5216-5,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 07 août 2015,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Vu la délibération n°2017-139 du 15 juin 2017 portant approbation de la Convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain par la communauté de l'auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2017-252 du 12 décembre 2017 portant adoption de l'avenant 1 à la adoption de l'avenant 1 à la convention de gestion du droit de préemption urbain,

Vu la délibération du conseil municipal n°2017/41 du 5 octobre 2017 portant sur l'adoption de la Convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain par la communauté de l'auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,

IL EST EXPOSÉ CE QU'IL SUIT :

La Communauté de l'auxerrois n'ayant pas obtenu tous les éléments nécessaires lui permettant d'exercer la compétence «*Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* » au 1^{er} janvier 2018, il est proposé de prolonger la durée de la Convention de gestion du droit de préemption urbain jusqu'au 31 décembre 2018 ou le cas échéant par anticipation dès que la Communauté de l'auxerrois disposera de tous les éléments nécessaires à l'exercice

de la compétence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 1 à la convention conclue avec la commune pour l'exercice du droit de préemption urbain,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

CM-2018/05- CONVENTION D'INSTALLATION ET D'ÉLECTRIFICATION DE MOBILIER URBAIN

Vu le marché public n° 2012-07 de services de fourniture, pose, entretien, maintenance et exploitation de mobiliers urbains d'information notifié 11 janvier 2013 par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à V.Y.P Affichage & Communication ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy ;

Considérant que les communes de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois sont gestionnaires de voirie ;

Considérant que la Communauté a conclu de 2013 à 2027, en tant que pouvoir adjudicateur, un marché public de mobilier urbain dont le titulaire est la société VYP Affichage & Communication ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'installation et d'électrification de mobilier urbain ayant pour objet de fixer les modalités d'installation et d'électrification des mobiliers urbains de la Communauté, en tant que pouvoir adjudicateur, sur le domaine des communes, en tant que gestionnaires de voirie.

CM-2018/08 - CLASSE DE DECOUVERTE 2018 - PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Cette année, 22 enfants de la classe de Mme BOIREL (CM1-CM2) partiront en classe de découverte dans le Morvan, du 14 au 18 mai 2018. Le coût du séjour est de 405 € par élève pour 5 jours.

La prise en charge du coût du séjour sera partagée entre la commune, l'association des parents d'élèves et les parents. Le montant de la participation de la commune pourrait, comme les dernières années, être calculé à hauteur des 2/3 environ du coût, soit 275 € par élève. La charge financière pour le budget communal se monterait donc à 6 050 € au total. Si la subvention demandée au Conseil Régional est accordée, avec une participation des parents constante, le montant de la part communale serait ramené à 200 € par élève, soit 4 400 € au total.

Une provision de 3 417 € a été versée sur l'exercice 2017. Un solde maximum de 2 633 € resterait à inscrire au budget 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE PRENDRE EN CHARGE** environ les 2/3 du coût du séjour, soit un montant maximum de 275 € par élève, étant précisé que le 1/3 restant sera à répartir entre les familles et les fonds propres de l'association des Parents d'Elèves,
- **D'INSCRIRE** le solde de la participation communale au budget 2018, soit la somme de 2 633 € au maximum.

CM-2018/09 - FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la réunion de deux écoles en une structure unique avec un seul directeur. La question se pose pour la Commune, sur proposition de Madame L'Inspectrice de l'Éducation Nationale, du fait, notamment, du départ en retraite de la Directrice de l'école maternelle, à la fin de l'année scolaire.

Après avoir exposé les avantages et inconvénients de cette option, déjà longuement évoqués lors d'une récente commission de développement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour ou contre la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Considérant qu'en cas de fusion, malgré l'avantage d'un interlocuteur unique pour la mairie, avec une décharge plus importante pour les tâches administratives ; les risques seraient de faire perdre à la maternelle son identité, de faciliter une éventuelle fermeture de classe et d'avoir, pour les parents, un interlocuteur qui n'est pas forcément adapté à la section de leur enfant,

Le conseil municipal avec 10 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 1 voix POUR, S'OPPOSE à la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **N° 2017/27 du 19/12/2017** : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par l'Agence Technique Départementale de l'Yonne – convention devis pour réfection des trottoirs rue du Cellier, rue du Pressoir et Allée du Chardonnay.
- **N° 2017/28 du 22/12/2017** : Convention de prestation de service balayage avec la Communauté de l'Auxerrois.

AFFAIRES DIVERSES

- **Déploiement des compteurs LINKY sur la Commune** : Monsieur le Maire indique que quelques courriers de contestations sont parvenus en mairie. Toutefois il souligne qu'une délibération à l'encontre de l'installation des nouveaux compteurs n'aurait aucune portée juridique, d'autant plus que la compétence électricité a été attribuée au syndicat d'électrification. Bien entendu, rien n'empêche les particuliers de s'adresser directement à ENEDIS pour leur faire part de leurs réticences voire de leur refus d'installation du système sur leur propriété.

EXTRAITS DU 3 AVRIL 2018

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 27 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire le mardi 3 avril 2018 à 20 h 30, salle annexe de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, M-H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, P. MADELENAT, M. LUTGEN, R. LECOLLE.

Absents excusés : S.PREAU, M.TOUSSAINT (pouvoir à V.GIABBANI), F. RAGOBERT (pouvoir à E.CHANUT), C.CAGNAT.

Secrétaire de séance : M. LUTGEN.

ORDRE DU JOUR

- Comptes de gestion de 2017.
- Comptes administratifs de 2017.
- Affectation des résultats de 2017.
- Vote des budgets 2018.
- Vote des taux des taxes locales.
- Bilan des marchés publics 2017.
- Imputation créance éteinte.
- Indemnités de conseil du Trésorier.
- Emplois saisonniers.
- Rapport CLECT 2017.
- Avis avant approbation du PLU par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.
- Convention avec la ligue de protection des oiseaux.
- Achat de terrain.
- Décisions du Maire.
- Affaires diverses.
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

Ajouter : Rapport CLECT du 27 mars 2018.

CM-2018/16 - VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2018

Monsieur le Maire fait observer que l'évolution des bases d'imposition notifiées pour 2018 par rapport à celles de 2017 dégage, à taux constants, une recette supplémentaire nette de 6 952 €, soit + 1,59 %. Cette évolution provient, d'une part, de l'augmentation de la valeur des bases de 1 % décidée par la loi de finances pour 2018, et d'autre part, de l'augmentation du nombre d'habitations.

Il propose, en conséquence, de ne pas augmenter les taux communaux votés en 2017 et qui sont les suivants :

TAXES	Rappel des taux votés en 2017	Taux proposés en 2018
Taxe d'habitation	11,30	11,30
Foncier bâti	16,03	16,03
Foncier non bâti	40,07	40,07

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de voter les taux 2018 sans augmentation, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

CM-2018/18 - INSCRIPTION D'UNE CRÉANCE ÉTEINTE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le principe de la créance éteinte. Il s'agit d'une créance qui reste valide juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive, qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. L'assemblée délibérante prend acte de la décision du tribunal d'instance d'AUXERRE, en date du 22 mars 2018, prononçant le rétablissement personnel sans liquidation judiciaire d'un débiteur de la Commune pour un montant de 4 776,96 €. Cette décision du tribunal a été prise malgré les actions de justice menées par la Commune pour contester.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire en créance éteinte ladite somme et d'ouvrir les crédits nécessaires au compte 6542.

CM-2018/19 - INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Considérant qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable,
Considérant l'arrivée de Monsieur LAPAQUELLERIE au cours de l'année 2017,
Considérant les délais de paiement de nos fournisseurs qui ont été considérablement raccourcis,
Le conseil municipal **DECIDE**, après en avoir délibéré, avec 8 voix POUR, 3 ABSTENTIONS, 1 voix CONTRE :

- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au receveur municipal,
- **QUE** cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 du décret précité.

CM-2018/21 - C.L.E.C.T. - APPROBATION DU RAPPORT 2017

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 13 décembre 2017. Monsieur Pascal BARBERET, Maire de VILFARGEAU a été élu président. Elle se réunit, soit à l'occasion de l'adhésion de nouvelles communes, soit lors d'un transfert de compétence.
La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution

de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT du 13 décembre 2017 a eu pour objet le changement du règlement intérieur ainsi que la répartition des attributions de compensations des communes pour 2017. Le rapport qui a été élaboré à la suite de cette réunion doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion du 13 décembre 2017.

CM-2018/22 - C.L.E.C.T. - APPROBATION DU RAPPORT du 27 MARS 2018

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 mars 2018 a principalement porté sur la conséquence de l'arrivée de 8 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays Coulangeois (ex CCPC), qui en comportait 12 jusqu'au 31 décembre 2016.
Elle a eu pour objet la fixation des attributions de compensations des communes pour 2018 et du rappel au 1er janvier 2017, date de la fusion entre la Communauté de l'Auxerrois et 8 communes de l'ex CCPC.
Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion lors de la réunion du 27 mars 2018.

CM-2018/23 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Le conseil municipal,
Vu le code de l'urbanisme;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 janvier 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.);
Vu la délibération du 16 février 2015 du conseil

municipal de PERRIGNY prescrivant la révision du P.O.S. par élaboration d'un P.L.U. et précisant les modalités de concertation ;
Vu la délibération du 7 décembre 2016 du conseil municipal de PERRIGNY relatant le débat portant sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.);
Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 portant création d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issue de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'auxerrois et du pays coulangeois, à l'exception des communes du Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy, devenu compétent en matière de « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » depuis le 1^{er} janvier 2017;
Vu la délibération du 8 mars 2017 du conseil municipal de PERRIGNY donnant accord à la Communauté de l'Auxerrois pour la poursuite de la procédure d'élaboration du P.L.U. engagée sur la commune ;
Vu la délibération du 29 juin 2017 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois arrêtant le projet de PLU de PERRIGNY ;
Vu l'arrêté n°162 du 24 novembre 2017 du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois portant prescription de l'enquête publique sur l'élaboration du projet du P.L.U. ;
Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées ont été soulevées lors de la réunion du 17 novembre 2017 ;
Entendu les résultats de l'enquête publique et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil municipal est prêt à être approuvé par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de donner un avis favorable au projet du P.L.U tel qu'il est annexé à la présente ;
- **D'AUTORISER** la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à poursuivre la procédure engagée par la Commune ;

La présente délibération sera transmise à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, à Monsieur le Préfet de l'Yonne et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois conformément à l'article R.153-3 du code de l'urbanisme.

CM-2018/24 - CONVENTION POUR LA CREATION D'UN REFUGE AU VERGER CONSERVATOIRE EN PARTENARIAT AVEC LA LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

Monsieur le Maire présente aux élus le rôle de la Ligue de la Protection des Oiseaux et fait part de la proposition faite à la Commune, pour la création d'un refuge LPO au verger conservatoire. Il s'agit de mettre en valeur un espace de préservation de la biodiversité et de découverte de la nature de proximité, sur lequel toutes les générations peuvent échanger. Ce projet comprend la réalisation d'un bilan et d'un suivi complets par la LPO ainsi que des sessions d'animation pour les écoles et le grand public. La charge financière pour le budget communal s'élèverait à 5 345,70 € au total, répartie sur 5 ans.
Considérant le coût de l'opération qui semble important; Considérant que de plus amples explications sur la nature exacte des prestations proposées permettraient de se prononcer ;
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix POUR la décision suivante, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION:

- **DEMANDE** qu'un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux fasse une présentation détaillée des services compris dans la prestation, avant de se prononcer ;
- **DECIDE** de reporter cette question ultérieurement.

VIE DE LA COMMUNE

AGENDA DES MANIFESTATIONS

MAI :
Du 10 au 13 mai : Voyage en Italie (PAD)

JUIN :
Le 2 : Salon bien-être (Souris à la Vie)
Le 9 : Kermesse des écoles (APEEP)

JUILLET :
Le 7 : Sortie spectacle à Saint-Fargeau (Vivre Ensemble)
Le 13 : Festivités du 14 juillet – retraite aux flambeaux et feu d'artifice GRATUIT.

SEPTEMBRE :
Le 1 : Concours de belote (chasseurs).
Le 9 : Vide Grenier organisé par le P.A.D. (Perrigny Animation Détente)
Du 12 au 14 : Voyage en Alsace (Vivre Ensemble)
Le 16 : 10^{ème} Duathlon du sourire (Souris à la vie)

ETAT CIVIL

BIENVENUE À :
SZROM FRANÇOIS Agathe, née le 03/01/2018
MESSAGÉ Zoé, née le 01/02/2018
MARCHAND Mattéo, né le 20/02/2018
MOUGEY Gustave, né le 17/03/2018
MARTIN Lounis, né le 04/04/2018

ILS NOUS ONT QUITTÉS :
NICAISE Joelle née MOCQUERY, le 08/12/2017
RICO Isabel née MURCIEGO, le 03/01/2018
LAROCHE Thérèse née PORRELLI, le 20/01/2018
FAROY Micheline née THIÉBAUT, le 09/03/2018
CHARRIER Pierre, le 19/03/2018
BAUCHET Reine née SACCHELLI, le 21/03/2018
CÉLÉRIER Suzanne née EHNI, le 24/03/2018
CERCEUIL Désirée née CARRIOT, le 30/03/2018

ILS SE SONT UNIS :
ZAHM Frédéric et GUYOT Brigitte, le 31/03/2018
NOIROT Samuel et CHESSERON Nadège, le 31/03/2018

INFOS PRATIQUES

LE SECRÉTARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC

Lundi matin de 9 h à 12 h
du lundi au vendredi après-midi de 14 h à 18 h
Tél. : 03 86 46 64 17 - Fax. : 03 86 42 74 77
Email : mairiedeperrigny@wanadoo.fr
Site internet : www.perrigny.fr

BALAYAGE DES RUES

La balayeuse de la Communauté de l'Auxerrois passe chaque mois les 2^{èmes} mardi (Perrigny Bourg) et mercredi (Bréandes). Vous êtes donc priés de ne pas stationner vos véhicules sur la chaussée.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI SÉLECTIF

Les ordures ménagères sont collectées **tous les mardis matins** et le tri sélectif **le mercredi matin une semaine sur 2** (dans les 2 cas, les conteneurs doivent être sortis la veille au soir si possible).

En cas de jours fériés qui peuvent perturber le ramassage, il faut alors se référer au calendrier de la communauté d'agglomération consultable et imprimable sur internet (www.perrigny.fr ou <http://www.communaute-auxerrois.com>).

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage est effectué à la demande par les services de la communauté de l'Auxerrois et doit obligatoirement faire l'objet d'une prise de rendez-vous au numéro de téléphone suivant **0 800 89 2000 (appel gratuit)**.

HORAIRES DÉCHÈTERIES

	Été du 1 ^{er} avril au 31 octobre					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Augy	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-18h
Auxerre	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Branches	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h
Gy-L'Évêque	Fermé	Fermé	14h-18h	Fermé	Fermé	9h30-12h 14h-18h
Monéteau	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h30-12h 14h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Venoy	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h30-12h 14h30-18h	Fermé	9h-12h30 13h30-18h

Déchets acceptés : bois trié, bouteilles de gaz, cartons, cartouches d'encre, déblais/gravats, déchets verts, encombrants, extincteurs, gros électroménager, huiles de friture, huiles de vidange, lampes, métaux, palettes, petits appareils ménagers, piles et accumulateurs, pneumatiques, radiographies.
Déchets refusés : amiante, médicaments, ordures ménagères, déchets explosifs ou radioactifs, cadavres d'animaux.

Pour toute information

N° Vert 0 800 89 2000

Parking républicain : avez-vous trouvé pourquoi ?

